



Préavis réduit a 1 mois pas accepté par mon propriétaire

Par **paup59**, le **20/05/2011** à **15:00**

Bonjour,

J'ai donné le mois dernier mon préavis car j'ai trouvé un nouvel emploi. Le soucis est que je suis enceinte et ne commencerai mon nouveau travail que le 6 septembre 2011. Mon contrat est déjà signé ! Mon propriétaire ne veut pas que je reduise mon préavis a 1 mois car je ne commence qu'au mois de septembre en a t'il le droit (j'ai trouvé un nouveau logement a côté de mon nouveau travail)

Merci d'avance pour vos reponses

Par **mimi493**, le **20/05/2011** à **15:16**

Un nouvel emploi ne donne pas droit au préavis réduit.

Il faut que ce soit un premier emploi ou un nouvel emploi **consécutivement** à une perte d'emploi (fin de CDD ou licenciement).

Quelle est le contexte exactement ?

Par **paup59**, le **20/05/2011** à **19:09**

Je suis au chômage depuis 1 ans et je suis dans ce logement depuis février 2011 donc je ne travaillais pas quand je l'ai louer donc pour moi c'est bien un premier emploi. Qu'en pensez

vous ?

Merci de votre reponse

Par **mimi493**, le **20/05/2011** à **22:32**

non, le premier emploi c'est la première fois que vous travaillez dans votre vie. ça se prouve par l'attestation d'immatriculation de la sécurité sociale.

Vous n'êtes donc pas dans une situation où vous avez droit au préavis réduit. Vous pouvez partir quand bon vous semble, rendre les clefs, mais vous devez payer loyer et charges jusqu'à la fin du congé (date sur l'AR de votre congé + 3 mois) sauf s'il reloue avant